

Publié le



ID: 093-229300082-20250926-2025\_09\_26\_027-DE

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S., Mme Lagarde

### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet

- M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
- M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
- M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
- M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y

Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

Mme Filhol, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani

-----



ID: 093-229300082-20250926-2025\_09\_26\_027-DE



Délibération n° 06-01 du 26 septembre 2025

NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION ET D'EMPLOI – SUBVENTION POUR L'ACTION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ INCLUSIVE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION WIMOOV.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des « pactes locaux des solidarités » conclus entre l'État et les Conseils départementaux d'une part, et entre l'État et les métropoles d'autre part, pour les années 2024-2027,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024-IV-10 du 4 avril 2024 relative au pacte local des solidarités (PLS) - Contexte et orientations du département,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 30 000 euros à l'association Wimoov ;
- APPROUVE la convention à conclure avec l'association Wimoov, dont projet ci-annexé ;



Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID: 093-229300082-20250926-2025\_09\_26\_027-DE

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.